

HONORAIRES DE L'AGENCE TTC (sauf 1)

Ventes Habitations et Terrains :

0 - 30 000 €	: 3 000 €	<i>CHARGE VENDEUR</i>
30 001 - 55 000 €	: 9 %	"
55 001 - 75 000 €	: 8 %	"
75 001 - 120 000 €	: 7 %	"
120 001 - 300 000 €	: 6 %	"
300 001 - 500 000 €	: 5 %	"
au delà	: 4 %	"

PEUVENT DANS CERTAINS CAS ETRE CHARGE ACQUEREUR
(TUTELLE, CURATELLE, CONVENANCE ENTRE LES PARTIES)

En cas de réalisation d'une transaction sur un mandat issu d'une délégation, le barème applicable est celui de l'agence mandataire du vendeur.

(1) Ventes commerciales : 8% HT *CHARGE VENDEUR*****

**PEUVENT DANS CERTAINS CAS ETRE CHARGE ACQUEREUR
(TUTELLE, CURATELLE, CONVENANCE ENTRE LES PARTIES)**

Évaluation :

150 € / bien

Dans un rayon de 15 km de l'agence, sinon majoration de frais de déplacement.

Si plusieurs biens : devis sur demande.